

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 6 OCTOBRE 2025



Publié le 09 OCT. 2025

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 30 septembre 2025
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2025_090

Président : M. Bastien JOINT
Secrétaire : M. Laurent MICHON

OBJET
CONTRAT EAU ET CLIMAT
2025-2027 AVEC LA
MÉTROPOLE DE LYON ET
L'AGENCE DE L'EAU
RHÔNE MÉDITERRANÉE
CORSE

Etaient présents :
M. JOINT, Mme MAINAND, M. THEVENOT, Mme WEBANCK, M. COUTURIER, Mme
HAMZAOU, Mme FRIOLL, M. CIAPPARA, Mme GOYER, M. MICHON, Mme LINARES, M.
DIALLO, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN,
M. PROTHERY, M. JUENET, M. MANINI, M. KRIEF, Mme CORRENT, Mme LE
CARPENTIER, M. GILLARD, M. ATTAR BAYROU, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, Mme
VERNAY, M. TROTIGNON, Mme GEHIN, M. COMPAGNON DE LA SERVETTE, M.
BUATHIER, Mme PATET, M. MEGEVAND, M. DUVAREILLE, Mme DU GARDIN, M.
GAYET
M. JOUBERT (par proc. à Mme MAINAND), Mme CRESPIY (par proc. à M. MICHON), M.
TAKI (par proc. à M. THEVENOT), M. BALANCHE (par proc. à M. COUTURIER), M.
FAIVRE (par proc. à Mme LE CARPENTIER), M. GUEDJ (par proc. à M. GILLARD)

Etai(en)t absent(s) :

PREFECTURE

Accusé de réception 09 OCT. 2025

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

Obj - 216302360 - 20251006 - 2025-090 - DE

Rapport de : Chrystèle LINARES

Dans le cadre du label Territoire Engagé Transition Ecologique (TETE) et de sa politique climat-air-énergie, la Ville de Caluire et Cuire a inscrit sa volonté de lutter contre les îlots de chaleur sur le territoire, grâce à la végétalisation et la désimperméabilisation. Elle porte une attention particulière aux cours d'école, avec pour objectif de désimperméabiliser deux groupes scolaires d'ici 2026.

La Ville de Caluire et Cuire a déjà réalisé la désimperméabilisation des cours du groupe scolaire André Marie Ampère en 2023. Ce projet a permis de désimperméabiliser une surface de 1300m², soit 42 % de la surface totale de la cour de 3100 m². La Ville a par ailleurs bénéficié d'une subvention de 233 660 € de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse pour la réalisation de cette opération.

Aujourd'hui, la Ville réalise le projet de végétalisation, infiltration des eaux pluviales et désimperméabilisation des cours d'école Montessuy. C'est dans cette dynamique qu'elle a souhaité s'inscrire dans le contrat Eau et Climat 2025-2027, notamment concernant le volet « Ville Perméable ».

En effet, la Métropole de Lyon et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse (AERMC) ont décidé de renouveler leur engagement réciproque en proposant un nouveau contrat Eau et Climat 2025-2027, construit autour de six enjeux :

- Préserver les milieux aquatiques et humides,
- Préserver la ressource en eau,
- Améliorer la performance des systèmes d'assainissement,
- Réduire les substances toxiques à la source,
- Poursuivre le déploiement de la Ville Perméable
- Poursuivre l'implication des Grand Lyonnais dans la politique publique de l'eau.

Pour la Ville de Caluire et Cuire, l'opération inscrite au contrat représente un budget prévisionnel de 177 500 euros HT avec une aide potentielle de 50 % l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, soit un montant de 88 750 euros.

Ainsi, la Ville s'engage à réaliser cette action conformément à l'année prévisionnelle de réalisation (2025). Elle s'engage également à faire connaître, sous une forme appropriée, que l'opération est aidée avec la participation financière de l'agence de l'eau.

La Métropole de Lyon s'engage à animer et coordonner les différentes parties prenantes du contrat pour mettre en œuvre les actions et la politique définies par l'instance de gouvernance.

La Métropole de Lyon s'engage à piloter, suivre, mettre en œuvre et évaluer les actions du contrat.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse s'engage à participer au financement des actions inscrites au présent contrat.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- D'APPROUVER la réalisation des différentes actions présentées au contrat tel qu'annexé à la présente délibération ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le contrat métropolitain eau et climat 2025-2027 avec tous les cocontractants ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches pour ce faire et à signer tous les documents utiles ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter une ou plusieurs subventions d'équipement auprès de l'agence de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse ;
- DE CHARGER Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de signer tout acte afférent.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Bastien JOINT



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Bastien JOINT

09 OCT. 2025



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.

